



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 avril 2026
(Date de convocation : 17 avril 2026)

Délibération N°20260423-10

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET ; Dominique BORGELLA-ADJUDANT ; Etienne LAY ; Aurore VILLE ; Thibaut MAURIN ; Sarah LAGUERRE ; Sylvain SALIGOT ; Mélissa PUJO-MENJOUET ; Jean-François RABAUD ; David LAFFAILLE ; Marie VIDAL ; Stephen GAYE-METOU ; David MAPPA formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Viviane TORNÉ ayant donné procuration à Jean-François RABAUD
Sarah GRANDSIMON ayant donné procuration à Sylvain SALIGOT

Objet : SERVICE GARDIENNAGE EN ESTIVES

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par quatre salariés sur les estives de la commune de Campan pour la saison d'estive 2026.

Le montant prévisionnel des dépenses présentées s'élève à la somme de 56 440,00 €.

Le montant total des dépenses éligibles est de 50 632,00 €.

Dans le cadre de l'appel à projets « GARDIENNAGE DES TROUPEAUX HORS DISPOSITIF PREDATION » pour l'année 2026, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de 60 % du montant total des dépenses éligibles, soit un total de 30 379,20 €, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : 26 060,80 €.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article 1er** : adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **Article 2** : sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER) et du Conseil Régional d'Occitanie,
- **Article 3** : s'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire
- **Article 4** : mandate Monsieur Alexandre PUJO-MENJOUET, Maire de la commune de Campan, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques

Date affichage : 27/04/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

